



Michel Pascale, Hauswirth Urs

Loi sur les PC familles : où en est-on ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 30.06.23

Dépôt

Etat d'avancement des PC familles dans le Canton de Fribourg

En 2021, le Canton de Fribourg a organisé une consultation concernant l'avant-projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam), démontrant ainsi son intention de les mettre en place et d'offrir une aide potentielle à environ 1200 foyers. Leur but est d'éviter aux ménages à faible revenu de devoir recourir à l'aide sociale. Malgré le fait que l'introduction des PC familles découle d'une obligation constitutionnelle datant de 2004, celles-ci n'ont toujours pas été soumises au Grand Conseil.

Le 16 janvier 2023, la DSAS informait les participant-e-s à cette consultation que le processus législatif allait se poursuivre par la soumission de l'avant-projet cité au Grand Conseil en automne 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Il est à craindre que ce calendrier ne soit pas tenu.

Les résultats observés dans la lutte contre la précarité grâce aux PC familles sont significatifs. En témoigne l'exemple du canton de Vaud : après une mise en œuvre de dix ans, elles ont réussi à sortir 1400 ménages de l'aide sociale, ont soutenu 14 000 familles et ont allégé le fardeau social et financier supporté par la collectivité. Il est donc crucial de connaître l'avancement actuel du processus de consultation.

Concrètement, nous souhaitons obtenir les informations suivantes :

1. Quel est l'état d'avancement précis de l'approbation des PC familles dans le Canton de Fribourg depuis la tenue de la consultation il y a deux ans ?
2. Quels sont les obstacles qui ont retardé la soumission des PC familles au Grand Conseil, malgré leur obligation constitutionnelle datant de 2004 ?
3. Quand le projet de loi des PC familles sera-t-il soumis au Grand Conseil du Canton de Fribourg ?

—